

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1342 – 13.10.2025

Descriptif

Objet	Construction du centre sportif des Ambys, à Anières (phases SIA 31 à 53)	
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres	
Type de procédure	Ouverte	
Mandat	Ingénieur spécialiste en terrains sportifs	
Honoraires	Le montant des travaux déterminant les honoraires du bureau d'ingénieur spécialiste des terrains sportifs est fixé à CHF 4'300'000.- HT.	
N° de publication sur simap.ch	24850-01	
Date de publication sur simap.ch	13.10.2025	
Délai de remise de l'offre	09.12.2025 12:00	
Adjudicateur	Commune d'Anières, Route de la Côte-d'Or 1, 1247 Anières	
Organisateur	Bertrand Reich et Hervé Basset, Avenue Ernest-Hentsch 7, 1207 Genève, M. Hervé Basset, architecte SIA	
Communauté de soumissionnaires	Non autorisée	
Sous-traitance	Non autorisée	
Critères d'adjudication	Montant total des honoraires	30 %
	- Tarif horaire moyen	40 %
	- Nombre d'heures	60 %
	Compréhension de la problématique	30 %
	Références	20 %
	Organisation	15 %
	Développement durable	5 %
Notation du prix	Méthode Tmoyenne	
Notation du temps	Méthode T4	
Comité d'évaluation	Mme Claudine Hentsch, conseillère administrative, commune d'Anières M. Marc Eudier, architecte, service Urbanisme, commune d'Anières M. Killian Sudan, conseiller administratif, commune de Corsier M. Charles Lassauce, secrétaire général, commune de Corsier M. Jean-Marc Comte, architecte indépendant M. Pierre-Yves Bovigny, membre de l'Association Suisse de Football et ingénieur agronome M. Patrick Böhling, président du FC Coheran Suppléants : M. Hervé Basset, architecte Me Bertrand Reich, avocat M. Eric Barthole, architecte, service Urbanisme, commune d'Anières M. Alessandro Seydoux, architecte, technicien communal, commune de Corsier	

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur